



Les Arbitres Responsables des secteurs
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes
aux
Présidents des clubs de la Région
Nouvelle-Aquitaine

Objet : Formation des arbitres

Vous trouverez ci-joint un document « Comment devenir arbitre Fédéral et Jeune arbitre » accompagné d'un « Flyer » .

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir afficher ces documents et de les faire circuler dans vos clubs.

Nous vous rappelons ce point de règlement:

« tous les clubs demandeurs et organisateurs de concours doivent obligatoirement posséder dans leur structure au moins un arbitre fédéral ou arbitre jeune en exercice (*) pour avoir droit d'organiser une compétition qualificative ».

(*) un arbitre en exercice est un arbitre qui a fait au moins deux arbitrages dans l'année sportive précédente

Je vous joins ci-dessous l'extrait du règlement sur la candidature d'arbitre fédéral:

« Conditions d'entrée en formation

- Avoir une licence FFTA en cours de validité.
- Justifier au jour du dépôt de la candidature d'une ancienneté minimum de 24 mois de licence et d'une pratique en compétition.
- Ne pas avoir subi de sanction fédérale au cours des 5 années précédentes.
- Faire acte de candidature par écrit par l'intermédiaire de son président de club auprès du PCRA (ou du PCDA ou du responsable régional des formations d'arbitres) .

Je vous remercie de nous transmettre rapidement les éventuelles candidatures à la formation d'arbitre et ce **avant le 28 septembre 2018,**

Avec nos meilleures salutations sportives.

Le P.C.R.A. et les Arbitres Responsables
des secteurs Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes
de Nouvelle-Aquitaine



CANDIDATURE à la FORMATION d'ARBITRE
Fédéral – Jeune arbitre (*)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Les candidats Jeunes Arbitres doivent être dans leur 14^{ème} année de naissance (il faut impérativement avoir 14 ans avant l'examen) .

Adresse :

.....

Téléphone :

Téléphone portable du candidat

Téléphone portable des parents :

Adresse courriel :

* acceptez vous que cette adresse apparaisse sur l'annuaire de Ligue

OUI NON (*) rayer la mention inutile

*si OUI la noter ici

Candidat@.....

Parents@.....

Club :

Département :

N° de licence (F.F.T.A.) : Date de la première prise de licence :

(pour débiter la formation la photocopie de la licence 2019 sera exigée impérativement le 1^{er} jour de formation, si vous ne l'avez pas déjà adressée avec ce document)

Remettre le 1^{er} jour de la formation une photographie d'identité.

(*) Rayer la mention inutile

Date, le

Signature de l'archer,

Pour les mineurs **Signature des parents,**



Pour affichage dans le Club

Formation d'Arbitre (Fédéral ou et jeune arbitre)

Un archer qui veut devenir arbitre fédéral doit être titulaire de la licence FFTA **depuis au moins 2 ans**.

La démarche à suivre est la suivante :

1. Remplir la feuille de candidature ci-jointe et la transmettre rapidement au Responsable Arbitre du secteur (courrier postal ou e-mail).
2. Pour être candidat arbitre (adulte ou jeune) vous devez faire une lettre indiquant vos motivations Celle-ci devra être signée impérativement par le Président du Club.
3. Cette LETTRE à transmettre le plus rapidement possible au Responsable de Secteur (ou PCRA), sera accompagnée de la fiche de candidature de formation arbitre dûment complétée ainsi que de la photocopie de la licence 2019.
4. Le candidat, sous tutelle d'un arbitre confirmé, doit participer obligatoirement à l'arbitrage de plusieurs concours dans la/les disciplines choisies (minimum de 3 dans chaque discipline) exemple : option FITA (3 en salle, 3 en FITA, 3 en FEDERAL (souvent le Fédéral est en même temps que le FITA
5. Le candidat aura un suivi de 5 à 6 ½ journée de formation (la formule exacte sera définie en fonction des secteurs, contraintes géographiques et nombre de candidats).
6. Conformément aux directives fédérales ; le P.C.R.A **inscrira chaque candidat sur l'intranet fédéral en début de session de formation et ne validera sa présentation à l'examen que s'il le juge apte (en fonction des rapports de stages et de la validation des modules).**
7. Le candidat ayant opté pour arbitre Fédéral ou jeune, passe son examen (dates fixées par la FFTA)
8. La prestation de serment a lieu soit lors de l'assemblée générale de Ligue, soit lors de la réunion annuelle des arbitres.
9. La formation est gratuite. Cependant les frais de déplacement lors de la formation, des stages ou des arbitrages sont à la charge du stagiaire.

LES OPTIONS pour arbitre fédéral ou Jeune arbitre :

- | | | |
|-----------------------------|---|----------------------------------|
| - FITA (FITAsalle+ Fédéral) | - | BEURSAULT (Beursault + Fédéral), |
| - CAMPAGNE | - | NATURE (Nature+3D) |

Les Arbitres Responsables de Secteurs et Arbitres Formateurs restent à la disposition des futurs stagiaires pour tout renseignement concernant cette formation.

Le P.C.R.A. et les Arbitres Responsables
des secteurs Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes
de Nouvelle-Aquitaine